

[Mise aux normes pour les personnes handicapées : qui doit payer ? \[1\]](#)

Les établissements recevant du public (ERP) doivent depuis le 1er janvier 2015 être accessibles aux personnes handicapées. Se pose alors la question de savoir qui doit en supporter la charge : le bailleur ou le locataire ?

Par Céline Seassau, Juriste.

[En savoir plus](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/mise-aux-normes-pour-les-personnes-handicap%C3%A9es-qui-doit-payer>

[2] <http://www.village-justice.com/articles/Mise-aux-normes-pour-les-personnes,21878.html>